

Questions orales

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'information sur la présence de dioxine dans la Niagara a en fait été rendue publique par mon ministère avec mon autorisation. Cette information ajoute un caractère d'urgence au sentiment que nous avons au gouvernement qu'il faut prendre les grands moyens pour remédier au déversement d'environ une tonne de produits chimiques toxiques par jour dans la Niagara. Certains experts parlent même de 9 tonnes par jour. A cause de l'urgence de la situation, je me rends cet après-midi à Washington. Nous y serons toute la journée demain et peut-être le lendemain pour discuter avec des responsables de haut rang au sein du gouvernement américain et mettre la dernière main, je l'espère, à des ententes entre le Canada et les États-Unis sur un important plan d'action visant à assainir la rivière Niagara.

* * *

L'ADMINISTRATION**LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR UN COMITÉ**

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans sa lettre du 9 septembre 1985 à l'intention des députés, le premier ministre a écrit ceci:

«Nulle part dans ce code ne prévoit-on d'organisme quasi-indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.»

Compte tenu de ces paroles, le vice-premier ministre ne reconnaît-il pas que la seule chose à faire est de charger un comité de la Chambre de faire enquête sur cette affaire de façon à exécuter le mandat que le premier ministre a confié aux députés le 9 septembre 1985?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises aujourd'hui, ce ne serait pas dans l'intérêt bien compris de notre institution. Il suffit au député de voir comment se comportent ses propres collègues pour comprendre qu'on ne saurait faire preuve d'impartialité dans cette enquête sur les faits. Le député omet de lire un peu plus loin dans ce paragraphe où il est dit qu'il faudra peut-être nommer une tierce partie pour procéder à un examen impartial de la question. C'est précisément où nous en sommes à présent . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

LA RESPONSABILITÉ DE L'ENQUÊTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, on peut emprunter la même logique pour fermer le Parlement au complet, d'après le vice-premier ministre!

Je lui demande, étant donné qu'il a dit dans le même discours que ces mesures n'enlèveraient aucunement la responsabilité du gouvernement d'être comptable à cette Chambre, comment il peut nous dire aujourd'hui qu'une autre agence, à part un comité parlementaire, devrait enquêter dans cette affaire. Est-ce la vérité qu'on nous a dite le 9 septembre 1985? Oui ou non?

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, la voie à suivre c'est précisément celle qu'a choisie l'ancien ministre, en conformité des dispositions prévues dans le passage de la lettre du premier ministre, que cite le député, et qui satisfait aux revendications des députés de l'opposition et des journalistes. Je ne pense pas qu'il y ait de meilleure voie à suivre dans les circonstances que de trouver le moyen de faire une enquête impartiale sur cette affaire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE**LA CORÉE DU SUD—LA VISITE DU PREMIER MINISTRE**

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est sans doute au courant de la répression impitoyable de la moindre forme de dissension politique en Corée du Sud ainsi que des actes de violence physique et de torture de la police. Est-ce que le premier ministre (M. Mulroney), qui est aujourd'hui en Corée du Sud, a l'intention, non seulement de mentionner ces violations flagrantes des droits de la personne au président Chun, mais aussi de demander explicitement que le chef de l'opposition de ce pays, M. Kim Dae-Jung, soit réintégré dans ses droits civils et politiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre profitera des entretiens qu'il aura avec les représentants officiels de la Corée du Sud pour leur faire part de nos sérieuses préoccupations devant les violations des droits civils et la situation des droits des citoyens dans ce pays. Il pourra vous faire rapport lui-même de la nature de ces entretiens à son retour.

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AU CHEF DE L'OPPOSITION

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, puisque le ministre ne nous a rien dit au sujet du chef de l'opposition, peut-être ne sait-il rien de la suppression de ses droits civils et politiques. Le ministre peut-il nous dire si le premier ministre rencontrera effectivement le chef du nouveau parti démocrate coréen, M. Kim Dae-Jung, pendant son séjour en Corée du Sud?